

10. GESTION DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES

La Division scolaire franco-manitobaine n^o 49 a été établie en septembre 1994. Elle comprend 20 écoles (ou programmes scolaires), de Saint-Lazare, à l'extrémité ouest du territoire, à La Broquerie, au sud-est de la province. Les écoles les plus au nord sont situées à Saint-Laurent et Powerview et la plus au sud, à Saint-Jean-Baptiste. Il existe six écoles franco-manitobaines à Winnipeg et quatorze dans les autres régions.

Ces 20 écoles ont joint les rangs de la nouvelle division par suite d'un vote des parents des élèves admissibles. Même si la gestion est assurée entièrement par la nouvelle administration de la Division, le financement des opérations diffère légèrement de celui des autres divisions scolaires. Des subventions provinciales sont versées sur une base régulière par élève, comme pour les autres divisions, mais aucune disposition n'est prévue pour percevoir une taxe spéciale. La nouvelle division dépend donc du transfert de montants de taxes spéciales des divisions de provenance proportionnels au nombre d'élèves.

La nouvelle division a désigné des conseils consultatifs pour chaque école. Les parents élisent les 33 représentants régionaux à partir desquels le conseil d'administration de la commission scolaire, constitué de 11 membres, est formé, par suite de nominations au niveau régional. Le transport est assuré grâce à des arrangements avec les autres divisions scolaires, afin d'éviter le chevauchement des circuits et des parcs d'autobus.

Pour la Commission d'examen des limites, la nouvelle division tire son importance de son effet sur les divisions en place. Étant donné que les autres divisions perdent des écoles et des élèves, et les subventions qui les accompagnent, au profit de la division francophone, cela a un effet direct sur leurs autres opérations. Dans certains cas, lorsqu'une seule école d'une division a été transférée, les effets sont minimes. Toutefois, dans certaines divisions comme celle de la Rivière Rouge n^o 17, les répercussions sont de l'ordre de 45 p. 100.

La figure 36 de la page suivante fait état des divisions touchées par la création de la nouvelle division, des changements prévus quant au nombre d'élèves et de l'ampleur de la réduction des effectifs. Aucun chiffre vérifié n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport. Par conséquent, les chiffres fournis par les divisions concernent 1993, et le nombre d'élèves transférés est celui de 1994. Toutefois, la relativité des statistiques demeure importante.

**EFFET PRÉVU DE LA CRÉATION DE LA DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE SUR LA TAILLE DES AUTRES DIVISIONS**

Division existante	30 septembre 1993 Inscriptions d'ouverture à la division	30 septembre 1994 Transferts préliminaires d'élèves	Nombre approximatif d'élèves restants	Pourcentage de réduction du nombre d'élèves
Saint-Boniface n° 4	6 051	1 172	4 879	-19,4 %
Saint-Vital n° 6	10 278	510	9 768	-5,0 %
Norwood n° 8	1 326	262	1 064	-19,8 %
Agassiz n° 13	2 964	43	2 921	-1,5 %
Rivière Seine n° 14	5 144	1 229	3 915	-23,9 %
Rivière Rouge n° 17	1 199	532	667	-44,4 %
White Horse Plain n° 20	1 102	64	1 038	-5,8 %
Mountain n° 28	1 198	318	880	-26,5 %
Birdtail River n° 38	1 520	138	1 382	-9,1 %
Total	30 782	4 268	26 514	-13,9 %

Figure 36

OBSERVATIONS SUR LA GESTION DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES

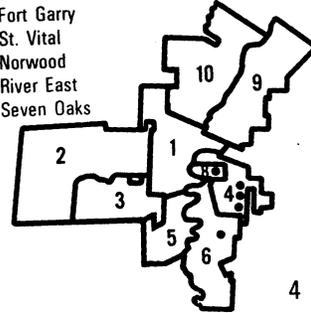
- Neuf divisions scolaires ont été touchées par la création de la Division scolaire franco-manitobaine.
- Vingt écoles (programmes scolaires) ont été transférées des divisions en place.
- Environ 4 300 élèves sont touchés par les transferts à la nouvelle division.
- Les effets sur le nombre d'élèves inscrits dans les divisions en place vont de 43 élèves dans la Division scolaire d'Agassiz, soit moins de 2 p. 100, à environ 45 p. 100 dans la Division scolaire de la Rivière Rouge, dont 532 des élèves inscrits ont été transférés.
- D'autres effets majeurs se font sentir à la Division scolaire de Mountain, qui a perdu environ 27 p. 100 de ses élèves, de Rivière Seine, qui en a perdu 24 p. 100 environ, de Norwood, 20 p. 100 environ, et de Saint-Boniface, plus de 19 p. 100.
- Des neuf divisions touchées :
 - 1) 5 comptent maintenant moins de 1 400 élèves
 - 2) 2 comptent maintenant moins de 900 élèves
 - 3) seulement une compte plus de 5 000 élèves.
- Le retrait des écoles franco-manitobaines et de certains programmes pourrait avoir des répercussions négatives sur les ressources qui, par le passé, étaient aussi disponibles pour les programmes d'immersion en français.

CONCLUSIONS SUR LA GESTION DES ÉCOLES FRANCO-MANITOBAINES

- La création de la Division scolaire franco-manitobaine a sérieusement compromis la viabilité d'au moins 5 des 9 divisions qui restent, lesquelles ont perdu jusqu'à 45 p. 100 de leurs élèves au profit de la nouvelle division.
- Si on les combine à d'autres changements démographiques et socio-économiques, les effets cumulatifs de la perte d'environ 4 300 élèves par les neuf divisions nécessitent un examen de chacune d'entre elles, soit parce qu'elles ne sont plus viables comme entités individuelles, soit parce qu'il existe des problèmes du point de vue des programmes offerts et des rapports avec les divisions adjacentes.
- Les programmes d'immersion demeurent la responsabilité des divisions existantes. Le français continuera d'être enseigné dans nombre d'écoles qui ont choisi de ne pas faire partie de la Division scolaire franco-manitobaine n^o 49. Par conséquent, des services en français devront être fournis à l'extérieur de la Division scolaire franco-manitobaine, et il faudra s'assurer que les ressources ne font pas double emploi.
- De nouveaux partenariats devront être établis pour appuyer les programmes d'immersion dans les divisions qui restent.

**DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE N° 49**

- WINNIPEG
- 1 Winnipeg
 - 2 St. James-Assiniboia
 - 3 Assiniboine South
 - 4 St. Boniface
 - 5 Fort Garry
 - 6 St. Vital
 - 8 Norwood
 - 9 River East
 - 10 Seven Oaks



- ÉCOLES
- 4 Lacerte
 - Louis-Riel
 - Taché
 - 6 Lavallée
 - 8 Précieux-Sang

